

PROCES VERBAL DES DEBATS ET DECISIONS DE
LA SEANCE N° 35 DU CONSEIL MUNICIPAL 2020 - 2026
DU VENDREDI 4 JUILLET 2025 A 19H00

Date de la convocation : 27 juin 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le quatre juillet à 19h00, le Conseil Municipal de BANNANS, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence du maire, Monsieur Louis GIROD.

Présents : M. Louis GIROD, Maire

M. Fabien VIEILLE-MECET, M. Laurent CLAUDET, adjoints

Mmes Pascale FAIGNEZ, Chantal GUIGNARD, Mme Justine GRENON, conseillères municipales

M. Mathieu BAUDIN, conseiller municipal

Excusées : Mmes Jennifer BRESSAND, Corinne GARNIER

Secrétaire de séance : M. Fabien VIEILLE-MECET

Ordre du jour de la séance n° 35 :

1. Approbation du compte rendu de la séance n° 34 du 4 avril 2025

2. Administration générale et infos CFD

- Recomposition du conseil communautaire : Délibération nécessaire
- RLPi : État d'avancement.

3. Bâtiments publics et patrimoine.

- Salle des fêtes : Point sur les travaux.
- Devis béton sous école et nivellement terrain
- Restauration théâtre.

4. Église et cimetière.

- Charpente de l'église : visite de Pateu Robert et prochaine étape
- Informations de Naomi Tosseri
- Célébration des 300 ans de l'église
- Concessions funéraires : Délibération à réactualiser

5. Jeunesse, sports, vie associative.

- Randonnée 2026 des fruitières à Comté : Réunion à venir.
- Demande pour renommer le stade de football.

6. Voirie.

- Implantation des feux récompense.
- Plaque de regard descellée.

7. Divers.

- Demande d'un habitant
- Fontaines : Devis pour arbustes décoratifs
- Recherche d'emplacements pour distributeurs automatiques de produits frais
- Loi étendant le scrutin de liste paritaire à toutes les communes.

1. Approbation du compte rendu de la séance n° 34 du 4 avril 2025

Sans opposition ni commentaire, le compte rendu est adopté à l'unanimité.

2. Administration générale et infos CFD

- Reconstitution du conseil communautaire : Délibération nécessaire

Il est nécessaire de délibérer avant le 31 août 2025 pour conserver l'accord local qui fixe le nombre et la répartition des sièges au sein du conseil communautaire. Si aucun accord n'a été conclu avant le 31/08/25, alors le préfet constatera la composition résultant du droit commun.

Dans ce cas-là, il y aura 22 sièges avec la composition sera la suivante :

Frasne = 8 sièges // La Rivière = 4 sièges // Bulle et Vaux & Chantegrue = 2 sièges

Bannans et les 5 autres communes = 1 seul siège.

Mais si les communes valident l'accord local de 2020, il y aura toujours 27 sièges avec la répartition suivante :

Frasne = 7 sièges // La Rivière = 4 sièges // Vaux et Chantegrue = 3 sièges // Dompierre = 1 siège

Bannans, Bulle, Boujailles, Bonnevaux, Bouverans, Courvières = 2 sièges.

À l'unanimité, le conseil approuve la reconduction de l'accord local qui fixe à 27 le nombre de sièges communautaires dont 2 pour la commune de Bannans.

- RLPi : État d'avancement.

Le maire explique que les membres du conseil communautaire ont validé le 24 juin :

- Le bilan de la concertation du public qui s'est tenue dans les 10 conseils municipaux du 30 janvier au 7 mars 2025,
- L'arrêt du projet de RLPi.

3. Bâtiments publics et patrimoine.

- Salle des fêtes : Point sur les travaux.

L'entreprise Créabois a terminé la pose des volets : Le chantier est donc terminé.

Le montant total des travaux de rénovation s'élève à 57.636€ HT.

- Devis béton sous école et nivellement terrain.

Le maire rappelle que le local de stockage sous l'école est propriété du SÉVAD et qu'il est utilisé pour le stockage de matériel appartenant à l'ACI, au comité des fêtes et à la commune. Le sol est recouvert de graviers qui compliquent sérieusement le rangement dans ce local. Un devis a été reçu pour le coulage d'une dalle béton sur toute la superficie soit 44m² pour un montant 3.740€ HT.

Le conseil accepte ce devis et va demander une participation au SÉVAD, propriétaire des lieux.

Concernant le nivellement de la superficie du terrain sur lequel est implantée le chapiteau de l'ACI, la décision a été prise de reporter à l'automne ces travaux car compte tenu de la proximité du vide grenier qui a eu lieu le 9 juin et de la mise en place du chapiteau dès début juillet, il n'était pas possible de réaliser correctement les travaux, notamment la plantation du gazon qui ne pouvait pas se faire.

- Restauration théâtre.

Une entreprise spécialisée dans les travaux de béton et notamment ceux qui concernent l'application de résine hydrofuge, seule solution permettant de protéger durablement les bétons soumis toute l'année aux intempéries et différences de température a transmis un devis d'un montant de 49.000€ HT.

Le maire précise que la CFD a été sollicitée pour l'inscription de ce projet dans la liste de ceux soutenus par le département via ses aides P@C25. L'aide maximale attendue pourrait être de 30%.

Parallèlement, la DRAC a été sollicitée pour obtenir une aide dans le cadre des édifices culturels mais à ce jour, aucune réponse de cet organisme n'a été reçue.

4. Église et cimetière.

- Charpente de l'église : visite de Pateu Robert et prochaine étape.

Le maire précise qu'il n'est pas exclu que les moisissures présentes au fond de l'église dans sa partie droite soient le fait d'un problème de charpente. À cet effet, un salarié de Pateu Robert, l'entreprise qui a réalisé les travaux de restauration extérieure de l'église est venu constater les problèmes le 20 mai. Cependant, il n'a pas trouvé de causes probantes permettant d'expliquer cette situation. Afin de procéder à des contrôles plus pointus, l'entreprise vient de nous informer qu'elle va utiliser un drone la semaine prochaine et nous fera parvenir ses conclusions prochainement.

- Informations de Naomi Tosseri

Naomi Tosseri qui a réalisé la restauration du tableau de Sainte Agathe nous a transmis un devis de 750€ pour la restauration du cadre de ce tableau. Le maire précise qu'il est possible que l'AREB propose une participation financière : à confirmer.

- Célébration des 300 ans de l'église.

Le maire rappelle son mail d'information aux élus envoyé le 16 mai et confirme que l'AREB va profiter des journées du patrimoine des 20 et 21 septembre prochains pour célébrer les 300 ans de l'église. La commune bien évidemment sera associée à cet événement en mettant à disposition la salle des fêtes et celle des associations notamment. Une réunion de l'AREB est prévue le 10 juillet pour avancer sur le sujet.

- Concessions funéraires : Délibération à réactualiser

Le maire indique que la trésorerie nous a mis récemment en demeure de prendre une nouvelle délibération fixant les prix des concessions funéraires car la précédente date de février 1994, elle est exprimée en Francs. Après discussion, il est décidé de maintenir les tarifs soit 50€ TTC pour une case de columbarium et 100€ TTC pour un caveau et pour une durée de 50 ans dans les 2 cas.

5. Jeunesse, sports, vie associative.

- Randonnée 2026 des fruitières à Comté : Réunion à venir.

La randonnée 2026 sera organisée conjointement par les communes de Bannans et Courvières. Une réunion avec la CFD est prévue le 7 juillet pour avoir plus de détails.

- Demande pour renommer le stade de football.

Élodie Baudin, ancienne présidente de Drugeon Sports nous a transmis ainsi qu'à Bulle la demande suivante :

« Comme vous le savez, Grégory Pourchet, membre engagé du club de l'Arche FC et anciennement de Drugeon Sports, nous a tragiquement quittés en février dernier.

Grégory était un bénévole exemplaire, profondément investi dans la vie du club. Il a consacré d'innombrables heures à l'entretien des infrastructures du stade Raymond Pourny : qu'il s'agisse du terrain, du club-house ou encore de l'ensemble du matériel nécessaire au bon fonctionnement de notre structure. Son dévouement, sa générosité et son attachement au club ont marqué durablement l'ensemble de ses membres.

En sa mémoire, je souhaiterais, à titre personnel, vous soumettre l'idée de renommer le stade "Raymond Pourny" en "Stade Grégory Pourchet". Ce geste symbolique serait un hommage fort et légitime à l'engagement sans faille de Grégory pour notre club. »

Les élus entendent et comprennent cette demande mais considèrent qu'il est anormal de débaptiser le stade qui porte le nom d'une personne originaire de Bannans, qui a fondé le club de football et dont 2 frères vivent à Bannans. Après discussion, il apparaît que la meilleure solution consisterait à baptiser le site dans son ensemble « complexe Grégory Pourchet » permettant ainsi d'accepter la demande d'Élodie tout en conservant le nom du stade « Raymond Pourny » ainsi que le nom de la salle « Jean-Rémy Boucher ». De plus, cette solution permettrait éventuellement de pouvoir baptiser un jour le terrain de pétanque. À l'unanimité, il est décidé de proposer cette solution à Élodie Baudin et au maire de Bulle.

6. Voirie.

➤ Implantation des feux récompense.

Les emplacements choisis initialement n'étant pas totalement satisfaisants, le maire a contacté le STA de Pontarlier ce qui a permis de lever des doutes quant à certaines contraintes. Au final, considérant que la portée du radar de chaque feu est de 80 m, il est décidé d'installer :

- Un feu 80 m après la chicane sens Bulle-Bannans,
- Un feu quasiment au même niveau dans le sens opposé.

Ces 2 feux devraient permettre de réduire significativement la vitesse dans la ligne droite de la rue L. Troutet. Le devis de la société WP Signalisation d'un montant de 11.661€ HT. est accepté. Par ailleurs, il est signalé des vitesses excessives rue d'Arlier dans la ligne droite en sortie de village. Il faut se renseigner pour savoir si la pose d'un feu est possible à cet endroit et si la réponse est positive, nous passerons commande d'un 3è feu.

➤ Plaque de regard descellée rue L. Troutet face à la cour de la mairie.

Le maire indique que la réparation sera réalisée le 8 juillet. L'entreprise interviendra également le même jour sur 2 regards rue Armand Claudet.

7. Divers.

➤ Demande d'un habitant.

Mme Élodie Baudin qui envisage de faire enrober l'accès de sa maison demande si la commune peut prendre en charge la partie communale qui va de la rue jusqu'à la limite de sa propriété. Il est répondu favorablement à cette demande sous réserve d'avoir un devis précisant le coût pour la partie communale.

➤ Fontaines : Devis pour arbustes décoratifs.

Il est nécessaire de trouver une solution pour les 4 fontaines qui se remplissent de déchets organiques qui obstruent l'évacuation des eaux de pluie et qui sont un terrain très propice à la prolifération de moustiques dangereux comme le moustique tigre vecteur de maladies graves telles que la dengue, le chikungunya et le zika. Dans cet esprit, le maire indique que le Ministre de la santé via un courrier adressé aux ARS demande aux maires de : *« prendre les mesures de salubrité publique permettant de réduire le nombre et la circulation des moustiques à la source en supprimant les gîtes larvaires propices à leur développement... »* Un devis de 3.168€ HT pour la mise en terre et plantation d'arbustes dans les 4 fontaines a été reçu. Il présente l'avantage d'être moins onéreux que le fleurissement des fontaines. De plus, la plantation d'arbustes ne nécessite ni arrosage ni renouvellement annuel alors que le fleurissement doit être arrosé très régulièrement et renouvelé chaque année.

À l'unanimité, les élus acceptent le devis ci-dessus mentionné.

➤ Recherche d'emplacements pour distributeurs automatiques de produits frais.

Une société spécialisée nous a fait cette demande mais bien évidemment, si l'on trouve un emplacement pour un distributeur, il faut aussi trouver le (ou les) fournisseurs pour assurer la bonne gestion du distributeur. Ayant tous en mémoire les problèmes rencontrés avec le distributeur de pains, il est décidé de ne pas donner suite à la demande.

➤ Loi étendant le scrutin de liste paritaire à toutes les communes.

Le maire rappelle que les prochaines élections municipales devront se faire sur un scrutin de listes et en respectant la parité. Il précise que le sénateur J.F. Longeot continue son « combat » pour que la loi soit reportée en 2032.

➤ Proposition pour le prochain repas senior.

La commission a fait part d'une proposition pour faire ce repas dans le Coni'fer avec un prix de 59€ / personne pour le repas et le transport sur la base de 40 personnes.

Si l'idée est originale, elle appelle les commentaires suivants :

Le coût est environ 60% plus élevé que le repas à la salle des fêtes et ne prévoit pas le repas du soir. De plus, les personnes les plus âgées ne souhaiteront certainement pas se déplacer en plein hiver et d'ailleurs, il y a quelques années, nous avons tenté une expérience très similaire (repas dans un restaurant à Bonnevaux) et une partie des gens étaient très mécontents de cette formule et il avait fallu en toute hâte improviser le repas du soir qui n'était pas prévu... Pour toutes ces raisons, le maire propose d'en rester à la formule habituelle : la majorité des présents approuve le choix de rester à la salle des fêtes.

La séance est levée à 21h40

Le Maire

A handwritten signature in blue ink is written over a circular official stamp. The stamp contains the text "MAIRIE DE BANMAINS" at the top and "DOUBS" at the bottom, with a central emblem featuring a figure holding a staff and a star above. A small star is also visible at the bottom right of the stamp's border.

